

Fès, le 12/7/2019

# Note aux candidats retenus pour passer les tests écrits Licences Professionnelles 2019-2020

Les candidats retenus pour passer le test écrit doivent obligatoirement déposer à l'EST à la salle du test, le jour du concours, le dossier de candidature (version papier) comprenant une copie légalisée des documents suivants :

- Photocopie de l'attestation de baccalauréat
- Photocopie du diplôme ou attestation exigé
- Relevés des notes des semestres S1 à S4
- Noms des modules / matières des 4 semestres (maximum 1 page)
- Photocopie de la carte d'identité nationale

**N.B. : Les candidats qui ne déposent pas leur dossier de candidature ne peuvent pas passer le test.**